

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION  
GÉNÉRALE

DIVISION DU PERSONNEL

DECRET N° 83/253 du 20/04/1983  
/MF.DAE.DGI.DAG.  
DP..

portant inscription de certains  
Fonctionnaires des cadres de la  
catégorie A, Hiérarchie I des SAF.  
(Impôts) - Avancement 1982 ..

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement  
de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
Vu la Loi n° 15-62 du 3 Février 1962 portant Statut Général  
des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;  
Vu l'arrêté n° 2087/Fl. du 21 Juin 1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires ;  
Vu le décret n° 62/130/MF. du 9 Mai 1962 fixant le régime  
des rémunérations des Fonctionnaires ;  
Vu le décret n° 62-197 du 5 Juillet 1962 fixant les Caté-  
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3  
Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la Répu-  
blique Populaire du Congo ;

D.F.F.

Vu le décret n° 62-198/Fl.C. du 5 Juillet 1962 relatif à  
la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de  
l'Etat ;

Vu le décret n° 62-126/Fl.PC. du 29 Décembre 1962 fixant  
le statut des cadres de la catégorie A des SAF ;

Vu le décret n° 65-170/Fl.BE. du 25 Juin 1965 réglementant  
l'avancement des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 71-217 du 26 Juillet 1971 modifiant le Ta-  
bleau hiérarchique des cadres de la catégorie A des Services Admi-  
nistratifs et Financiers en ce qui concerne les Contributions Di-  
rectes, l'Enregistrement et le Trésor, abrogeant et remplaçant les  
dispositions des articles 7, 9, 11, 13, 15, 16, 21 et 22 du décret  
n° 62/126/Fl.C. du 29 Décembre 1962 ;

Vu le décret n° 74-170 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rem-  
plaçant les dispositions du décret n° 62-198 du 05 Juillet 1962  
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 79/154 du 1 Avril 1979 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 80-830 du 27 Décembre 1980 portant déblocage  
des avancements des agents de l'Etat ;

Vu le décret n° 80-6 du 25 Décembre 1980 portant nomina-  
tion des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n° 81-16 du 26 Janvier 1981 au décret  
n° 80-6 du 25 Décembre 1980 portant nomination des Membres du  
Conseil des Ministres ;

Vu le Décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux in-  
térêts des Membres du Gouvernement ;

Vu le Procès-Verbal de la Commission Paritaire d'avancement  
en date du 21 Octobre 1982 ..

DECRETE :

.../....

ARTICLE 1er. - Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1982, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A - hiérarchie I des SAF (Impôts), dont les noms suivent :

INSPECTEURS DES IMPOTS :

Pour le 2ème échelon

A 2 Ans

- NGONDO Albert ..... BRAZZAVILLE
- BIYAKOUDI Eugène ..... POINTE-NOIRE
- MPASSI Jean-Baptiste ..... -"-

Pour le 3ème échelon

A 2 Ans

- MAVOUNGOU-TATI Yadé ..... BRAZZAVILLE

A 30 Mois

- MABIALA Alphonse ..... BRAZZAVILLE
- LOUTAYA Honorine ..... POINTE-NOIRE

Pour le 6<sup>e</sup> échelon

A 30 Mois

- LOUMTELADIO Thomas ..... BRAZZAVILLE

INSPECTEURS PRINCIPAUX :

Pour le 2ème échelon

A 2 Ans

- Z A N D O U Jacques ..... UDEAC (BANGUI)

Pour le 4ème échelon

A 2 Ans

- BINOUANI Fidèle ..... BRAZZAVILLE

.../...

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRASSA-VILLE, le 20 Avril 1983

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale,

Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU

B. COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 2
- DGTFP/DFP..... 3
- SGCM/BC..... 3
- D.B..... 3
- D.C.F..... 1
- MF/DAE..... 3
- D.G. IMPOTS..... 3
- DAG/DP IMPOTS..... 3
- D.CDI ..... 1
- INTERESSES..... 18
- DOSSIERS..... 18
- DEPART.UDEAC BANGUI 1
- ARCHIVES..... 6
- CRHONO ..... 6